

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/1012

31 mars 2010

(10-1743)

---

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: français

## DÉTECTION DE LA VAROASE À MADAGASCAR

### Déclaration de Madagascar à la réunion des 17 et 18 mars 2010

La communication ci-après, reçue le 17 mars 2010, est distribuée à la demande de la délégation de Madagascar.

1. Lors de la dernière réunion du Comité en octobre 2009, Madagascar a fait une communication sur les mesures de surveillance de la production de miel et ce en vue d'une demande de levée de l'interdiction d'exportation vers l'Union Européenne. Malheureusement au cours des prospections et suite à des signalements, la Varoase a été détectée dans quelques zones productrices de la région d'Analamanga. La maladie a été déclarée à l'OIE.

2. La menace de la dispersion de la maladie est assez importante, une équipe de vigilance a été mise en place pour mener des missions de prospection dans toutes les zones et des mesures de surveillance ont été renforcées en vue de pouvoir évaluer la prévalence de la maladie et de trouver des mesures adéquates pour l'éradication du vecteur.

3. Nous tenons à remercier tous les partenaires pour leur soutien moral et financier qui nous ont permis de mener différentes activités SPS et la participation aux réunions du Comité SPS: le Secrétariat du Comité, l'Union européenne, la SACAU, l'Union africaine, et la COMESA.

---